



Demande de titre de séjour

Par **PARISIEN91**, le **22/02/2014** à **12:27**

Bonjour ,je suis venu en france année 2008 après un mariage .j'ai eu ma carte de 10 ans mais j'ai eu un divorce et tot en 2009 .il m'ont retiré ma carte et je me suis trouvé un peu perdu .ils m'ont dit de quitter le territoire 2009 mais j'étais embauché en cdi et je suis toujours car j'ai toujours ma carte vitale et mon permis français.j'ai 5ans de travail .est-ce que je peux avoir le droit d'un titre de séjour.j'ai mon appartement à Paris l'assurance axa et je paye tous les ans mes impôts régulièrement et mon dossier judiciaire est clean .rnrnEst-ce que j'ai le droit d'un titre de séjour .et c'est quoi les démarches à faire pour déposer un dossier à la préfecture .rnrnMerci beaucoup et j'attends votre réponse .

Par **PARISIEN91**, le **25/02/2014** à **00:23**

merci espoir95 ,j'attends toujours des conseils ,maitre INF35 n'avez-vous une idée à ce sujet car les avocats de nos jours les aiguilles de la montre tournent et l'argent tourne aussi ,ils sont très gourmands sans rien faire rnrnmerci :)

Par **PARISIEN91**, le **25/02/2014** à **17:03**

MERCI ESPOIR QUE DIEU VOUS PROTEGE .